

Demande en ligne de permis de visite ou de parloir

Accéder au Service en ligne

Le service en ligne sert à faire les 3 démarches suivantes :

Demande de permis de visite

Demande de parloir familial ou en unité de vie familiale

Envoi d'argent à un détenu

Il peut être utilisé uniquement par les proches d'une personne **condamnée** (et non par les proches d'une personne prévenue).



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00